

Bordereau de signature

DEL2016_0151



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/10/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/10/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-04)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Acquitté en PREFECTURE le 04/10/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0751

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 septembre 2016
L'an deux mille seize, le trente septembre, à 20h30

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 22 septembre 2016 s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de
M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

PRÉSENTS : M. VACHEZ, Mme. NATALE (départ à 21h35), Mme DODOTE,
M.VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, Mme NEDJARI, M.RATOUCHNIAK, M.BEAULIEU,
Mme BEAUMEL, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M.FONTAINE, Mme DAGUILLANES,
M. MAYOULOU NIAMBA, Mme MONIER, M.NYA NJIKÉ, Mme COLLETTE, M.BARDET,
M.DRAMÉ, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI, M.NGYUEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. DIOGO qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à M.BARDET,
Mme TROQUIER qui a donné pouvoir à M.TIENG,
Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à Mme BOUHENNI,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à Mme COLLETTE,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à Mme MONIER,
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M.DRAMÉ.
Mme NATALE qui a donné pouvoir à partir de 21h35 à Mme JULIAN.*

ABSENTS : Mme PELLICIOLI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.KAPLAN.

Le point n°10 de l'ordre du jour a été examiné après le point n°4.

**Point 10: Rapport d'activité 2015 et compte administratif 2015 du Syndicat Intercommunal
pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de la région de Lagny-sur-Marne
(SIETREM)**

- suite DEL2016_

0151

portant sur le rapport d'activité 2015 et compte administratif 2015 du Syndicat Intercommunal par l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de la région de Lagny sur Marne (SIETREM)

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales portant obligation pour le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), d'adresser au Maire de chaque commune membre, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, dont la communication doit être faite par le maire au conseil municipal en séance publique.

VU l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant obligation pour le Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2001 transférant au SIETREM l'ensemble des contrats et marchés de la commune lié aux déchets ménagers et assimilés, suite à l'extension légale des compétences dans le cadre de la modification de ses statuts approuvés par l'arrêté préfectoral n°01-52 du 25 septembre 2001.

VU les délibérations du Comité Syndical du SIETREM du 15 juin 2016 portant approbation du rapport d'activité 2015 et adoption du compte administratif 2015.

ENTENDU l'exposé de Mme NATALE, Maire-adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, et déléguée au SIETREM,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE du compte administratif et du rapport d'activité du SIETREM pour l'année 2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	- 4 OCT. 2016
Publié le	- 4 OCT. 2016

Acquitté en PREFECTURE le 04/10/2016